

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Le **27 avril 2026 à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : **23/04/2026**

Secrétaire de séance : **Emilie FABRE**

<b>NOM</b>	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>	<b>POUVOIR</b>
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
RAMPNOUX Chantal	X		
CROUAIL Jean-Pierre	X		
FABRE Emilie	X		
SORBIER Jean-Charles	X		
MILLET Maryse	X		
POUILLET Patrice	X		
DI NATALE Bruno	X		
CRAVIOTTO Stéphane	X		
OLLIVOT Christelle	X		
FONTUGNE Céline	X		
ROY Anthony	X		
JAROUSSEAU Nicolas	X		
GOFFRE Mickaël	X		
BETAT Laure	X		
DAURY Vanessa	x		
CLAUZEL Alexia	X		
ALLIRAND Marine	X		

<b>Quorum</b>	<b>OUI</b>
PV de la séance du 20/03/2026	Adopté à l'unanimité

## N° DEL-27042026-1-1 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Rapporteur : Karine PALIN, Maire

Karine PALIN, Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibres des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 a de nouveau été voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les élus ont travaillé en commission des finances sur la détermination des taux des taxes qui doivent être fixés chaque année dans le cadre du vote du budget de l'exercice, les bases d'imposition étant revalorisées pour 2026 à hauteur de 0.8%, après une revalorisation de 1.70% en 2025.

Trois possibilités ont été évoquées :

	Taux 2026 (%)			Produit attendu 2026 (€)	Gain/produit attendu
	FB	FNB	TH		
Taux constant	33.38	38.04	16.91	670 375.77	0
Augmentation des taux + 0.50%	33.55	38.23	16.99	673 771.74	3 395.97
Augmentation des taux + 1.00%	33.71	38.42	17.08	677 018.16	6 642.39

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Décide à la majorité** : (17 voix pour une augmentation de 1% ; 2 voix pour une augmentation de 0.5% du taux des taxes) :

- d'appliquer une augmentation de 1% du taux des taxes locales 17 voix pour;
- de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.71 %
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 38,42 %
  - Taxe d'habitation des résidences secondaires : 17.08 %

Ainsi, le produit attendu par l'application de ces taux s'élève à :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 543 068.10€
  - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 114 222.85€
  - Taxe d'habitation : 19 727.40€
- soit un total de 677 018.16€  
Ramener à un montant sans décimale de **677 018€**.

Le coefficient correcteur mis en place par le Gouvernement en compensation de la perte de ressources en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales génère un produit supplémentaire de **74 877.00 €**.

**Charge** Madame la Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**N° DEL-27042026-1-2 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur :** Karine PALIN, Maire

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,  
Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal la procédure d'attribution de subventions aux associations qui doivent en faire la demande avant le vote du budget, conformément au règlement voté par délibération n° DEL-06052021-5 en date du 6 mai 2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications et en avoir délibéré

- **Décide** à l'unanimité l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 comme détaillée ci-dessous :

Associations	Montant sollicité	Montant attribué	Nb votants	Résultat du vote
ACCA	pas de montant	1 120,00	19	Majorité (2 abstentions)
Amis de l'Eglise	pas de montant	630,00	19	Unanimité
Ronde des Saisons	pas de montant	910,00	19	Unanimité
Amicale Sapeurs-Pompiers SOUSSANS MARGAUX	pas de montant	1 000,00	19	Unanimité
CMS HAUT MEDOC	1 500,00	1 500,00	19	Unanimité
Margaux Saveurs	pas de montant	1 200,00	19	Majorité (1 contre, 2 abstentions)
Entre-deux-danses	1 100,00	1 100,00	19	Majorité (2 abstentions)
Médoc en Notes (Fonctionnement)	829,97	830,00	19	Majorité (1 abstention)
Gym ALS	866,00	866,00	19	Unanimité
Doigts d'or et Cie	pas de montant	700,00	19	Majorité (1 abstention)
ZM BAILA	344,64	392,00	19	Unanimité
Collectif des Parents d'Elèves		0,00	Absence de demande	
LA BANDE A SOUSSANS (Fonctionnement)	500,00	500,00	19	Unanimité
LA BANDE A SOUSSANS (subv.except.)	2 000,00	1 500,00	19	Majorité (1 contre, 3 abstentions)
Anciens Combattants	pas de montant	300,00	19	Unanimité
Autre P'SEA	1725,20	300,00	19	Majorité (3 contre, 3 abstentions)
<b>Montant total attribué</b>		<b>12 848,00 €</b>		

- **PRÉCISE** que le versement des subventions aux associations à vocation sportive éducative ou culturelle est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

**N° DEL-27042026-1-3 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

La présente délibération a pour objet, conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques, de fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs eu titre de l'occupation de domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public routier ou non, aérien et/ou souterrain pour installer leur réseau. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer pour l'année 2026 les tarifs annuels pour la RODP due par les opérateurs comme suit :

	<b>Artères aériennes</b>	<b>Artères sous-sol</b>	<b>Emprise au sol</b>
<b>Tarif unitaire</b>	<b>65.49 €/km</b>	<b>49.11 €/km</b>	<b>32.74 €/m2</b>
<b>Longueur/surface</b>	<b>13.717 km</b>	<b>14.485 km</b>	<b>1 m2</b> (armoire)
<b>Coût total</b>	<b>898.33 €</b>	<b>711.36 €</b>	<b>32.74 €</b>

**Soit un montant total de : 1 675.17 €**

- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document afférent à cette décision.

**N° DEL-27042026-1-4 PARTICIPATION A LA MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MÉDOC**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

VU le code de l'éducation ;  
 VU le code de la commande publique ;  
 VU le code général des collectivités territoriales ;  
 VU le code du travail, notamment le livre II de la sixième partie ;  
 VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Karine PALIN, Maire, expose au Conseil Municipal que la Mission Locale Avenir Jeunes Médoc association ayant pour objet l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, intervient sur le territoire de la collectivité afin de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation, à l'autonomie et à la citoyenneté.

Considérant l'intérêt que représente cette action pour les jeunes administrés de la commune ;

Considérant la demande de participation financière formulée par la Mission Locale Avenir Jeunes Médoc ;

Considérant que cette participation contribue au bon fonctionnement de la structure et à la continuité de ses engagements,

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide :**
  - de reconduire pour 2026, la participation financière et d'attribuer à la Mission Locale Avenir Jeunes Médoc, une participation financière d'un montant de 2 120,00 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° DEL-27042026-1-5 RENOUELEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie qui permet de faire face aux besoins ponctuels liés aux éventuels décalages entre le recouvrement des recettes et l'obligation de paiement des dépenses.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des paiements et le bon fonctionnement des services ;

Considérant la proposition de renouvellement reçu de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, filiale du CREDIT MUTUEL ;

Considérant que cette ligne de trésorerie permet de mobiliser rapidement des fonds en cas de besoin, dans l'attente de recouvrement des recettes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité :

De renouveler la ligne de trésorerie de 2026 auprès du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	<b>ARKEA- BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (CRÉDIT MUTUEL ARKEA)</b>
<b>Montant</b>	100 000,00 €
<b>Durée</b>	12 mois
<b>Index TI3M</b>	2.204% Au 27/04/2026
<b>Marge</b>	0.77 %
<b>Frais dossier</b>	0.00 €
<b>Commission d'engagement</b>	250.00 € (0.25% du montant)

**Autorise** Madame le Maire

à procéder à la mise en place de celle-ci aux conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Index : EUR3M (flooré à 0) + marge (0.77%)

Frais de dossier : 0.00 €

Commission d'engagement : 250 €

à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° DEL-27042026-1-6 INVESTISSEMENTS 2026**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Faisant suite aux réunions de la commission des finances des **13 et 20 avril 2026** lors desquelles les élus ont examiné le projet de budget proposé par Karine PALIN, Maire, pour l'exercice 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les projets d'investissements suivants :

<b>Objet</b>	<b>Budget + DM</b>	<b>RAR2025</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>411 477,18</b>	<b>0,00</b>
Remboursement capital	49 477,18	<b>0,00</b>
Remboursement prêt relais TVA	362 000,00	<b>0,00</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>2 767,00</b>	<b>0,00</b>
Remboursement capital emprunt SDIS	2 767,00	<b>0,00</b>
<b>FRAIS D'ETUDES</b>	<b>43 263,51</b>	<b>49 739,00</b>
CAB Maitrise d'œuvre/travaux phase 1/2 - 2025/2026	0,00	<b>31 510,51</b>
CAB SPS PHASE 1 / 2	0,00	<b>5 191,20</b>
Plan Local d'Urbanisme	153,51	<b>5 927,29</b>
SPS enfouissement des lignes T3/T4/T5	0,00	<b>960,00</b>
Etude OA 1 + OA 2 + OA3 programme national Ponts	10 224,00	<b>6 150,00</b>
Etudes programmation restructuration groupe scolaire	32 886,00	<b>0,00</b>
<b>TRAVAUX DE BATIMENTS</b>	<b>70 101,07</b>	<b>24 801,74</b>
Immeuble 10-12 route de Pauillac	0,00	<b>9 129,74</b>
abat-sons église (changement 4)	0,00	<b>11 880,00</b>
Abat-sons église (peinture 4)	0,00	<b>3 792,00</b>
Fonds Baptismaux	8 422,80	<b>0,00</b>
Porte garage atelier	3 819,25	<b>0,00</b>
Salle Bienfaisance sécurisation	17 694,70	<b>0,00</b>
Calvaire Rue de Caboy rénovation	2 450,00	<b>0,00</b>
Entrée + murette rue Anciens Combattants	6 700,00	<b>0,00</b>
Dalles et descentes rue Anciens Combattants	2 500,00	<b>0,00</b>
LOCAUX ASSOCIATIFS Portes et fenêtres	24 577,60	<b>0,00</b>
SALLE des FETES Réparation portes et fenêtres	1 725,72	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Moteur extracteur plonge cantine	2 211,00	<b>0,00</b>

<b>TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX</b>	<b>490 829,14</b>	<b>109 368,18</b>
Enfouissement réseaux (EP+Télécom) T1-T2	0,00	<b>59 462,10</b>
Enfouissement réseaux (électricité / SIEM) T1/T2	0,00	<b>40 500,00</b>
Ouverture tranchée commande spots Eglise	0,00	<b>7 747,20</b>
Raccordement ENEDIS Borne forains	25,12	<b>1 658,88</b>
Enfouissement réseaux (EP+Télécom) T3-T4-T5	48 351,30	<b>0,00</b>
Raccordement ENEDIS Eglise	877,20	<b>0,00</b>
Suppression raccordement Gaz - Salle Bienfaisance	2 700,00	<b>0,00</b>
Déplacement compteur électrique - Salle Bienfaisance	4 000,00	<b>0,00</b>
Travaux voirie accès D2+ parking (Ancien stade)	150 000,00	<b>0,00</b>
Travaux Ponts (OA2+OA3)	157 611,64	<b>0,00</b>
Travaux de voirie communale	127 263,88	<b>0,00</b>
<b>ACQUISITION DE TERRAINS</b>	<b>15 840,00</b>	<b>0,00</b>
La Cabaleyre	500,00	<b>0,00</b>
Parcelles AI 001-AI 438 Moulina/Bessan	15 340,00	<b>0,00</b>
<b>MATERIEL ET MOBILIER</b>	<b>54 865,81</b>	<b>0,00</b>
ADMIN Changement 3 postes informatiques mairie	1 984,00	<b>0,00</b>
POLICE cinémomètre	5 880,00	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Boutons alarme PPMS	0,00	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Congélateur cuisine école	1 000,00	<b>0,00</b>
SALLE des FETES Gazinière	2 500,00	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Lave-linge	350,00	<b>0,00</b>
Décorations Noël	3 376,20	<b>0,00</b>
ATELIERS Station de lavage mobile haute pression	6 000,00	<b>0,00</b>
ATELIERS Souffleur	1 000,00	<b>0,00</b>
Lits de camps PCS	500,00	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Meubles école maternelles	529,47	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Table banc maternelles	934,38	<b>0,00</b>
Groupe SCOLAIRE Serre de jardin groupe scolaire	430,00	<b>0,00</b>
Abri-bus (x2)	6 700,00	<b>0,00</b>
ATELIERS Acquisition véhicule utilitaire	23 681,76	<b>0,00</b>
<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
Immo corporelles en cours	0,00	<b>0,00</b>
Parcelles AK115-AK120-AK166	50 000,00	<b>0,00</b>
<b>IMMO INCORPORELLES EN COURS</b>	<b>56 493,25</b>	<b>965 944,30</b>
<b>CAB Travaux Phase 1 et 2 TTC</b>	<b>0,00</b>	<b>965 944,30</b>
Devis complémentaires voirie et parkings	6 531,00	<b>0,00</b>
Avance forfaitaire travaux	49 962,25	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 195 636,96</b>	<b>1 149 853,21</b>
	<b>1 195 636,96</b>	<b>1 149 853,21</b>

**N° DEL-27042026-1-7 BUDGET 2026 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Karine PALIN rappelle au conseil qu'un emprunt a été contracté en 2025 auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine pour une période de 24 mois afin de permettre le financement des sommes dues au titre de la TVA sur les travaux d'aménagement de la CAB.

Cet emprunt référencé N° 10004144311 a été voté dans les délibérations n°DEL-15042025-8 et DEL-30092025-3.

Considérant la situation financière de la commune ;  
Considérant l'opportunité de réduire la charge de la dette et des frais financiers futurs ;  
Considérant les conditions proposées par l'établissement prêteur pour un remboursement anticipé ;  
Considérant l'intérêt financier de procéder à ce remboursement anticipé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Décide** à l'unanimité :

- D'approuver le remboursement anticipé total de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine référencé N° 10004144311 pour un capital restant dû de 362 000.00€ (trois cent soixante-deux mille euros). Le décompte par l'organisme prêteur est fourni en annexe de la présente délibération;
- D'accepter le versement des intérêts normaux et différés d'un montant de 6819.98€ (six mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) ;
- D'accepter le remboursement de l'emprunt pour un montant total de 368 819.98€ (trois cent soixante huit mille huit-cent-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes).

**Autorise** Madame le Maire à demander le remboursement anticipé de l'emprunt et à signer tous les documents et toutes formalités nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

**N° DEL-27042026-1-8 VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire rappelle que le budget retrace l'ensemble des opérations budgétaires de la commune, hors budgets annexes. Il est établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Le projet de budget de l'exercice 2026 a été étudié dans le détail lors des réunions de la Commission des Finances des **13 et 20 avril 2026**.

Après délibération, le budget de l'exercice 2026 est voté par chapitre comme présenté ci-dessous :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	En €	Vote
013	Atténuation de charges	3 000.00	Unanimité
70	Vente de produits et prestations de services	160 149.00	Unanimité
731	Fiscalité Locale	810 617.003	Unanimité
73	Impôts et taxes	46 877.00	Unanimité
74	Dotations, subventions, participations	291 331.34	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	228 312.18	Unanimité
76	Produits financiers	7 074.72	Unanimité
77	Produits exceptionnels	520.00	Unanimité
	<b>Total</b>	<b>1 547 901.24</b>	
002	Excédent 2025	<b>0.00</b>	
	<b>Total général des recettes</b>	<b>1 547 962.77</b>	

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	En €	Vote
011	Charges à caractère général	416 921.50	Unanimité
012	Charges de personnel	627 200.00	Unanimité
014	Atténuation de produits	16 000.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 739.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	103 906.05	Unanimité
66	Charges financières	24 652.00	Unanimité

67	Charges exceptionnelles	0.00	Unanimité
68	Dotations aux provisions	40.00	Unanimité
<b>Total</b>		1 191 458.55	
023	Virement à la section d'investissement	356 504.22	Unanimité
<b>Total général des dépenses</b>		<b>1 547 962.77</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	En €	En €	Vote
		Budget 2026	Restes à réaliser 2025	
13	Subventions d'investissement	168 326.93	191 430.00€	Unanimité
024	Cessions d'immobilisations	232 000.00	0.00	Unanimité
16	Emprunts	49 351.25	0.00	Unanimité
21	Immobilisation corporelle (travaux de voies)	48 351.30	0.00 €	Unanimité
10	Dotation FCTVA et Taxe aménagement	322 810.00	191 430.00	Unanimité
041	Opération patrimoniales	50 000		Unanimité
040	Amortissement	2 739.00	0.00 €	Unanimité
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	Unanimité
021	Prélèvement Fonctionnement	356 504.22	0.00 €	Unanimité
<b>Total général</b>		<b>1 230 693.70</b>	<b>191 430.00</b>	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	193 152.27	0.00	Unanimité
001	Solde investissement reporté	730 214.20	0.00	
<b>Total général</b>		<b>2 154 060.17€</b>		

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	En €	En €	Vote
		Budget 2026	Restes à réaliser 2025	
16	Remboursement capital des emprunts	411 477.18	0.00 €	Unanimité
204	Subventions d'équipement versées	2 767.00	0,00 €	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	43 263.51	49 739.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	631 574.49		Unanimité
041	Opération patrimoniale	50 000.00	0.00	Unanimité
23	Immobilisations corporelles en cours	56 493.25	965 844.30	Unanimité
<b>Total général</b>		<b>1 195 575.43</b>	<b>1 149 853.21</b>	
001	Solde d'exécution 2025	730 214.20€	0.00 €	Unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget de **l'exercice 2026** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 345 428.64€** ;
- Vote les crédits par chapitre
- Autorise Madame le Maire à signer, le cas échéant, les actes notariés et tous documents permettant l'acquisition des parcelles, comme l'indique la délibération DEL-20032026-5 portant sur les délégations données par le Conseil d'administration au Maire.

### **N° DEL-27042026-2-1 VOTE DU BUDGET ANNEXE QUARTIER TASTES-BOURRICHE**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune avait décidé, par délibération N° DEL-10122022-1 du 10 décembre 2022, la création d'un budget annexe intitulé « Quartier Taste Bourriche » destiné à retracer les opérations d'aménagement et de commercialisation des terrains.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal vote, pour l'exercice 2026, le Budget annexe « Quartier Tastes-Bourriche » comme présenté ci-dessous :

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

		Budget	Vote
002	Résultat de clôture	227 878.18€	Unanimité
	<b>TOTAL</b>	<b>227 878.18€</b>	

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

		Budget	Vote
065	Autres charges de gestion courante	203 878.18€	Unanimité
66	Charges financières	24 000.00€	Unanimité
	<b>TOTAL</b>	<b>227 878.18€</b>	

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

		Budget	Vote
16	Emprunt et dette assimilées	665.000.00€	Unanimité
	<b>TOTAL</b>	<b>665 000.00€</b>	

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		Budget	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	665 000.00€	Unanimité
	<b>TOTAL</b>	<b>665 000.00€</b>	

Le budget annexe « Quartier Tastes-Bourriche » s'équilibre et recettes et en dépenses à **892 878.18 €**.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du « Quartier Taste Bourriche.

## **N° DEL-27042026-2-2 BUDGET ANNEXE 2026 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN rappelle au conseil que :

- par délibération N° DEL-10122022-1 du 10 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe destiné aux écritures comptables relatives au quartier « Tastes-Bourriche ».

- Et qu'un emprunt a été contracté au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, en septembre 2023 pour permettre le financement des travaux d'aménagement de ce même Quartier.

Cet emprunt enregistré sous le numéro de contrat : NE08922469 10004144311 Prêt n° 0563 7250810 02 Objet Lotissement, a été voté dans la délibération n° DEL-17032023-9 aux conditions ci-dessous :

<b>Montant</b>	665 000 €
<b>Durée</b>	36 mois
<b>Taux</b>	4.8620% révisable Index Euribor 3 mois I.PREFIX Marge 1.19%
<b>Taux Effectif Global</b>	4.9161% l'an
<b>Montant 1<sup>ère</sup> échéance</b>	8 262.70 €
<b>Frais de dossier</b>	998 €
<b>Périodicité du remboursement</b>	Trimestrielle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Décide** à l'unanimité :

- D'approuver le remboursement anticipé total de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel référencé NE08922469 10004144311 Prêt n° 0563 7250810 02 ;
- D'accepter, le cas échéant, le versement des intérêts normaux et différés ainsi que les frais éventuels liés à cette opération ;
- D'accepter le remboursement de l'emprunt pour un montant total de 665 000.00€ (six cent soixante-cinq mille euros).

**Autorise** Madame le Maire à demander le remboursement anticipé de l'emprunt et à signer tous les documents et toutes formalités nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

**N° DEL-27042026-3 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC (PNR)**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-33,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses article L333-1 et suivants,  
Vu le décret ministériel du 24 mai 2019 portant classement du Parc naturel régional Médoc ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 29 février 2024 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc ;

Considérant que les délégués seront appelés à participer aux instances du Syndicat Mixte du Parc ;

Considérant qu'ils seront les représentants de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,

Deux candidates se portent volontaires :

- Emilie FABRE en qualité de déléguée titulaire
- Christelle OLLIVOT en qualité de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité

- Emilie FABRE en qualité de déléguée titulaire
- Christelle OLLIVOT en qualité de déléguée suppléante.  
pour siéger au sein du conseil syndical du Parc Naturel Régional Médoc durant la mandature 2026-2032.

**N° DEL-27042026-4 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que: « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé

agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal DEL-04072020-10 en date du 4 juillet 2020 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Le conseil municipal propose :

- Jean-Charles SORBIER, en qualité de délégué titulaire
- Vanessa DAURY en qualité de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- M Jean-Charles SORBIER, en qualité de délégué titulaire
- Vanessa DAURY en qualité de déléguée suppléante.

pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale « Gironde Ressources »

et pour signer tous les documents relatifs à cette décision durant la mandature 2026-2032.

#### **N° DEL-2704026-5-1 DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2026, Karine PALIN, Maire, rappelle l'obligation de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, composé en nombre égal :

- de conseillers municipaux ;
- de membres nommés par arrêté du Maire.

Karine PALIN invite le Conseil Municipal à fixer le nombre de membres qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal,

- vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- **de fixer à huit le nombre d'administrateurs du CCAS**, non compris le Maire, Présidente de droit, soit :
  - o quatre membres élus au sein du Conseil Municipal
  - o quatre membres nommés par la Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**N° DEL-27042026-5-2 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(CCAS)**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

- Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération n°DEL-27042026-5-1 en date du 27 avril 2026, fixant à huit le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. dont 4 conseillers municipaux et 4 membres nommés.

Après recueil des candidatures,

- Vu la liste unique de candidats composée de :
  - CRAVIOTTO Stéphane
  - MILLET Maryse
  - DI NATALE Bruno
  - OLLIVOT Christelle

Le Conseil Municipal :

procède à bulletins secrets, à l'élection des élus qui siégeront au conseil d'administration de CCAS durant le mandat 2026-2032.

Le résultat de l'élection est le suivant :

Nombre de votants : 19  
Nombre de bulletins blancs : 1  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 18  
Suffrages obtenus par l'unique liste de candidats : 18

La liste de candidats composée de

- CRAVIOTTO Stéphane
- MILLET Maryse
- DI NATALE Bruno
- OLLIVOT Christelle

est proclamée élue au conseil d'administration de CCAS durant le mandat 2026-2032.

**N° DEL-27042026-6 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS(SMBVJCC)**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, fait appel à candidature, pour siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBVJCC) aux fins de représenter la commune:

Pour donner suite à l'appel à candidature,

Le conseil municipal propose :

- Jean Claude GOFFRE, en qualité de délégué titulaire
- Patrice POUILLET en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- Jean Claude GOFFRE, en qualité de délégué titulaire
- Patrice POUILLET en qualité de délégué suppléant.

pour siéger au sein au Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBVJCC)  
et pour signer tous les documents relatifs à cette décision durant la mandature 2026-2032.

**N° DEL-27042026-7 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la mise en place dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée pour les communes de moins de 2000 habitants, du Maire ou son représentant et 6 commissaires.

Les 6 commissaires ainsi que leurs suppléants, sont désignés en nombre égal par le Directeur des services fiscaux sur une liste contribuables dressé en nombre double par la Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste des membres ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
GOFFRE Jean Claude	RAMPNOUX Chantal
FABRE Emilie	CROUAIL Jean-Pierre
SORBIER Jean-Charles	BETAT Laure
DAURY Vanessa	ROY Anthony
GOFFRE Mickaël	POUILLET Patrice
CRAVIOTTO Stéphane	DI NATALE Bruno
ALLIRAND Marine	MILLET Maryse
OLLIVOT Christelle	DELORME Frédéric
FONTUGNE Céline	DENOEL Brigitte
JAROUSSEAU Nicolas	LEHOUX Benjamin
CLAUZEL Alexia	CROUAIL Anne Marie
MILLET Maryse	CHARLES Dominique

**N° DEL-27042026-8 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRE DE BORDEAUX METROPOLE ENERGIE**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, fait appel à candidature, pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires de BORDEAUX METROPOLE ENERGIE aux fins de représenter la commune :

Pour donner suite à l'appel à candidature,

Le conseil municipal propose :

- Nicolas JAROUSSEAU, en qualité de délégué titulaire
- Jean-Charles SORBIER, en qualité de délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité

- Nicolas JAROUSSEAU, en qualité de délégué titulaire
- Jean-Charles SORBIER, en qualité de délégué suppléant

pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires de BORDEAUX METROPOLE ENERGIE

et pour signer tous les documents relatifs à cette décision durant la mandature 2026-2032.

**N° DEL-27042026-9 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A L'ASSOCIATION POUR AIDER, PREVENIR, ACCOMPAGNER EN MEDOC (AAPAM)**

**Rapporteur : Mme Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, fait appel à candidature pour siéger au sein de l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM) aux fins de représenter la commune :

Pour donner suite à l'appel à candidature,

Le conseil municipal propose :

- Christelle OLLIVOT, en qualité de déléguée titulaire
- Maryse MILLET en qualité de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- Christelle OLLIVOT, en qualité de déléguée titulaire
- Maryse MILLET en qualité de déléguée suppléante.

pour siéger au sein l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM)

et pour signer tous les documents relatifs à cette décision durant la mandature 2026-2032.

## **N° DEL-27042026-10 DESIGNATION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE DU MEDOC**

**Rapporteur : Mme Karine PALIN, Maire**

Madame Karine PALIN, Maire, fait appel à candidature, pour siéger au sein de la Mission Locale du Médoc, aux fins de représenter la commune :

Pour donner suite à l'appel à candidature,

Le conseil municipal propose :

- Christelle OLLIVOT, en qualité de déléguée titulaire
- Chantal RAMPNOUX en qualité de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- Christelle OLLIVOT, en qualité de déléguée titulaire
- Chantal RAMPNOUX en qualité de déléguée suppléante.

pour siéger au sein au Conseil Syndical de la Mission Locale du Médoc et pour signer tous les documents relatifs à cette décision durant la mandature 2026-2032.

## **N° DEL-27042026-11 DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ÉLUS**

**Rapporteur : Karine PALIN, Maire**

Karine PALIN, Maire rappelle l'article L. 2123-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal sont gratuites, mais qu'elles peuvent donner lieu à un versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

Chaque élu a la liberté de percevoir ou de refuser son indemnité de fonction. Dans le cas d'un refus, ce dernier devra être notifié par écrit au Maire.

Dans la procédure, il est dit que « si l'élu renonce à ce versement alors que l'indemnité a été votée et inscrite au budget, une nouvelle délibération devra être prise par l'assemblée délibérante, cette dernière étant en effet souveraine en la matière ».

En cas de renonciation aux indemnités de fonction :

Deux hypothèses sont alors possibles :

- ▶ L'élu renonce à ce versement alors que l'indemnité a été votée et inscrite au budget (**il est recommandé que cette volonté soit exprimée par écrit**). Une nouvelle délibération devra alors être prise par l'assemblée délibérante, cette dernière étant en effet souveraine en la matière.
  - ▶ Si le souhait de l'élu de ne pas percevoir ce versement intervient lors de la discussion préalable à la délibération sur l'octroi des indemnités de fonction, **il est conseillé que cette renonciation soit retranscrite dans la délibération**. L'assemblée délibérante peut alors décider de la verser au budget communal en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales.
-

Vu la demande de précision de la trésorerie en matière de versements des indemnités des élus,

Madame Karine PALIN, propose au Conseil Municipal de remplacer la délibération DEL-20032026-4 qui détermine les indemnités de fonction des élus par :

Le tableau ci-dessous qui précise :

- l'indemnité allouée à chacun des membres du conseil municipal avec les nom et fonctions;
- les élus ayant renoncé à leurs indemnités.

NOM	Fonction	Taux	
PALIN Karine	Maire	45%	Versement des indemnités
GOFFRE Jean-Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint Arrêté de délégation "Sécurité et préservation de l'environnement » et astreinte	18.5%	Versement des indemnités
RAMPNOUX Chantal	2 <sup>e</sup> Adjointe Arrêté de Délégation "Affaires scolaires, périscolaire et restauration »	10%	Versement des indemnités
CROUAIL Jean-Pierre	3 <sup>e</sup> Adjoint Arrêté de Délégation Voirie rurale et communale, réseaux électriques et communication, urbanisme et mobilier urbain et astreinte.	18.5%	Versement des indemnités
FABRE Emilie	4 <sup>e</sup> Adjointe Arrêté de Délégation Préservation et gestion de la biodiversité et de la viticulture et des appellations.	10%	Versement des indemnités
SORBIER Jean-Charles	5 <sup>e</sup> Adjoint Arrêté de Délégation, "Bâtiments Publics, gestion des locations et astreinte"	15%	Versement des indemnités
MILLET Maryse	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités
POUILLET Patrice	Conseiller municipal	2%	Versement des indemnités
DI NATALE Bruno	Conseiller municipal	2%	Versement des indemnités
CRAVIOTTO Stéphane	Conseiller municipal	0%	Renoncement aux indemnités (courrier du 3 avril 2026)
OLLIVOT Christelle	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités
FONTUGNE Céline	Conseillère municipale	0%	Renoncement aux indemnités (courrier du 10 avril 2026)
ROY Anthony	Conseiller municipal	2%	Versement des indemnités

JAROUSSEAU Nicolas	Conseiller municipal délégué Deux arrêtés de délégation Gestion et coordination des agents techniques et maintenance du matériel, gestion, coordination des agents scolaire et de restauration et des travaux aux écoles.	18,5%	Versement des indemnités
GOFFRE Mickaël	Conseiller municipal	2%	Versement des indemnités
BETAT Laure	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités
DAURY Vanessa	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités
CLAUZEL Alexia	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités
ALLIRAND Marine	Conseillère municipale	2%	Versement des indemnités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Décide à l'unanimité :**

- d'accepter le remplacement de la délibération DEL-20032026-4 qui détermine les indemnités de fonction des élus par
- d'appliquer les indemnités de fonction comme présentées dans le tableau ci-dessus.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.*

**Récapitulatif des délibérations du 27 avril 2026 :**

DEL-27042026-1-1 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

DEL-27042026-1-2 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DEL-27042026-1-3 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

DEL-27042026-1-4 PARTICIPATION A LA MISSION LOCALE AVENIR JEUNES MÉDOC

DEL-27042026-1-5 RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

DEL-27042026-1-6 INVESTISSEMENTS 2026

DEL-27042026-1-7 BUDGET 2026 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AUTORISATION DE SIGNATURE

DEL-27042026-1-8 VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026

DEL-27042026-2-1 VOTE DU BUDGET ANNEXE QUARTIER TASTES-BOURRICHE

DEL-27042026-2-2 BUDGET ANNEXE 2026 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN  
EMPRUNT AUTORISATION DE SIGNATURE

DEL-27042026-3 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DU PARC NATUREL  
REGIONAL MEDOC (PNR)

DEL-27042026-4 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

DEL-27042026-5-1 DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

DEL-27042026-5-2 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (CCAS)

DEL-27042026-6 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES  
BASSINS VERSANTS(SMBVJCC)

DEL-27042026-7 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

DEL-27042026-8 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE  
SPECIALE DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRE DE BORDEAUX METROPOLE ENERGIE

DEL-27042026-9 DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT A L'ASSOCIATION POUR  
AIDER, PREVENIR, ACCOMPAGNER EN MEDOC (AAPAM)

DEL-27042026-10 DESIGNATION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE DU MEDOC

DEL-27042026-11 DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ÉLUS

Signatures

**Le Maire,**

**La secrétaire de séance**

**Karine PALIN**

**Emilie FABRE**